BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 729

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

498 786 185 RCS Montpellier.
PRODIMAR.
Forme : Société civile d'exploitation agricole.
Capital : 170000.00 EUR.
Adresse : 4bis, Rue des Cystes, 34540 Balaruc-les-Bains.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Au terme d'un acte sous-seing-privé en date du 18 octobre 2023 relatif au projet de fusion entre la société PRODIMAR , société absorbante SCEA au capital de 170 000 € siège 4B rue des Cystes 34540, Balaruc les bains, 498 786 185, RCS, Montpellier et la société THAU DISTRIBUTION COQUILLAGES , société absorbée SARL au capital de 5000 € siège 4B rue des Cystes, 34540 Balaruc les bains, 509 478 715, RCS Montpellier, par voie d'absorption de la société THAU DISTRIBUTION COQUILLAGES par la société PRODIMAR. Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévu : actif 65 105,44 euros passif 14 600,19 euros ; valeur nette des apports : 50 505,25 euros ; en rémunération de cet apport net 393 parts sociales nouvelles de 100 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société PRODIMAR à titre d'augmentation de son capital social de 39 300,00 euros, la prime de fusion s'élèverait globalement à 163 240 €. Le rapport d'échange des titres sera fixé à 0,78660436 titres de PRODIMAR pour un titre de THAU DISTRIBUTION COQUILLAGES. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er juillet 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectué par la société THAU DISTRIBUTION COQUILLAGES depuis le 1er juillet 2023, jusqu'au jour de réalisation définitif de la fusion seraient prises en charge par la société PRODIMAR. La société THAU DISTRIBUTION COQUILLAGES, sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente, fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236–14 et R. 236-8 du code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236–6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au tribunal de commerce de Montpellier au nom des deux sociétés le 26 octobre 2023..